



Reprendre ma nationalité française en étant née en 1946 en algeri

Par **tanya boucherf betthar**, le **12/02/2015** à **11:41**

mon grand père est né en 1880 en algérie ,était gendarme en algérie,est mort en 1910 sous le régime de nationalité française.
mon père est né en 1898-1956 , a fait la guerre de 1914 a 1918.était de nationalité française.
et mon mari est né en 1939 en algérie ,a fait en 1959 l' aviation militaire française et est toujours vivant. et moi je suis née en 1946 en algérie.ma question:si je peux reprendre ma nationalité française.merci de me répondre.

Par **domat**, le **12/02/2015** à **17:50**

bjr,
question fréquente,
comme souvent répété avant l'indépendance de l'algérie, tous les habitants avaient la nationalité française soit de droit local, soit de droit commun.
les français de droit commun ont conservé la nationalité française à l'indépendance en 1962..
les français de droit local ont perdu la nationalité française et reçue la nationalité algérienne.
ils pouvaient conserver la nationalité française s'ils faisaient une demande avant 1967.
vous pouvez demander la nationalité française si un de vos parents (père ou mère) était français à votre naissance ou durant votre minorité.si vos parents sont devenus algériens en 1962, vous êtes algérienne.
si votre mari est français, vous pouvez demander votre naturalisation conjoint de français, bien sur si vous êtes toujours mariés et vivez ensemble.
si votre mari a reçue la nationalité algérienne, cela ne fonctionne pas.
cdt